

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AVENIR

SICAV AVENIR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 avril 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par M. Hichem AMOURI.

BILAN
arrêté au 31/12/2021
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	924 629	893 536
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		175 745	168 589
b - Obligations et Valeurs assimilées		748 884	724 947
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		231 527	281 126
a - Placements monétaires	4-3	200 035	100 671
b - Disponibilités	4-9	31 492	180 455
AC 3 - Créances d'exploitation	4-10	1 015	348
AC 4 - Autres actifs		-	-
		1 157 171	1 175 010
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-7	3 620	3 636
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-11	16 910	15 430
		20 529	19 066
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-5	1 104 759	1 122 781
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	31 883	33 163
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		16	17
b - Sommes distribuables de l'exercice		31 867	33 146
		1 136 641	1 155 943
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 157 171	1 175 010

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Décembre 2021
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	<i>Période du</i> 01/01/2021 31/12/2021	<i>Période du</i> 01/01/2020 31/12/2020
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	56 896	54 071
a - Dividendes		11 135	4 844
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		45 760	49 227
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	5 684	11 820
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		62 580	65 891
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	-7 945	-8 034
REVENU NET DES PLACEMENTS		54 635	57 857
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-12	- 22 779	- 24 712
RESULTAT D'EXPLOITATION		31 856	33 146
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		10	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		31 867	33 146
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-10	-
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-31 352	33 838
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		14 089	-25 041
* Frais de négociation de titres		-2 561	-527
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		12 032	41 415

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31 Décembre 2021
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du</i> 01/01/2021 31/12/2021	<i>Période du</i> 01/01/2020 31/12/2020
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	31 856	33 146
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 31 352	33 838
c - +/- values réalisées sur cession de titres	14 089	- 25 041
d - Frais de négociation de titres	- 2 561	- 527
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 33 147	- 46 556
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	1 814	-
* Capital	1 821	-
* Régularisation des sommes non distrib.	- 18	-
* Régularisations des sommes distrib.	10	-
b - Rachats	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 19 302	- 5 141
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	1 155 943	1 161 084
b - En fin de l'exercice	1 136 641	1 155 943
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début d'exercice	20 348	20 348
b - En fin de l'exercice	20 381	20 348
VALEUR LIQUIDATIVE	55,770	56,809
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	1,04%	3,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2021

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 30 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020, les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire prévus par la législation et les réglementations en vigueur dont le taux de rémunération au premier janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué d'un point (TMM - 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021, qui a supprimé les dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, l'application d'une retenue à la source libératoire au taux de 20% à tous les revenus de capitaux mobiliers a été généralisée.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument

comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Décembre 2021, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2021, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Décembre 2021.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2021, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote

sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 924 629 DT contre 893 536 DT au 31/12/2020, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Coût d'acquisition	907 040	852 108
- Actions et droits rattachés	128 397	100 788
- Titres OPCVM	56 628	56 628
- Obligations et valeurs assimilées	722 014	694 692
Plus ou moins values potentielles	-9 189	22 163
- Actions et droits rattachés	-10 408	10 924
- Titres OPCVM	1 127	249
- Obligations et valeurs assimilées	92	10 991
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	26 778	19 265
Total	924 629	893 536

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2021, sur le poste « Portefeuille-Titres », sont indiqués ci-après :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2021 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins)</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus</u>	<u>(moins)</u>	<u>au 31</u>	<u>values</u>
		<u>nets</u>	<u>values</u>	<u>décembre</u>	<u>réalisées</u>
			<u>latentes</u>		
-	-	-	-	-	-
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	852 108	19 265	22 163	893 536	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions et droits rattachés	316 958			316 958	
Obligations	60 000			60 000	
Emprunt national	362 074			362 074	
Bons du trésor assimilables	-			-	
OPCVM	631 611			631 611	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
cession Actions et droits rattachés	-289 348			-289 348	-3 826
Annuités obligations et cessions d'obligations	-218 005			-218 005	4 000
Bons du trésor assimilables	-176 747			-176 747	11 441
Emprunt national	-			-	-
OPCVM	-631 611			-631 611	2 474
* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u>					
			-31 352	-31 352	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		7 513		7 513	
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	907 040	26 778	-9 189	924 629	14 089

4- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 56 896 DT pour la période allant du 01/01/2021, au 31/12/2021, contre un montant de 54 071 DT du 01/01/2020, au 31/12/2020, et se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Revenus des actions	8 998	2 241
- Revenus des Titres OPCVM	2 137	2 603
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	45 760	49 227
Total	56 896	54 071

4-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 200 035 DT au 31/12/2021 contre 100 671 DT au 31/12/2020, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Compte à terme STB		
Placement au 16/05/2021(Taux 6,8%) 181 jours	-	100 671
Placement au 31/03/2022(Taux 8,05%) 91 jours	200 035	
Total	200 035	100 671

4-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent 5 684 DT pour la période allant du 01/01/2021, au 31/12/2021, contre 11 820 DT du 01/01/2020, au 31/12/2020, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Intérêts/ Placements à terme	5 684	11 820
Total	5 684	11 820

4-5 Note sur le capital

Capital au 01/01/2021	
- Montant	1 122 781
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	1 803
- Nombre de titres	33
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	- 31 352
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	14 089
- Frais de négociation de titres	- 2 561
Capital au 31/12/2021	
- Montant	1 104 759
- Nombre de titres	20 381
- Nombre d'actionnaires	19

4-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Sommes distribuables de l'exercice en cours	31 867	33 146
Sommes distribuables des exercices antérieurs	16	17
Total	31 883	33 163

4-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 3 620 DT contre 3 636 DT au 31/12/2020, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Gestionnaire	573	579
- Dépositaire	3 047	3 057
Total	3 620	3 636

4-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2021, au 31/12/2021, 2 000 DT contre 2 016 DT du 01/01/2020, au 31/12/2020, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Rémunération du gestionnaire	6 765	6 851
- Rémunération du dépositaire	1180	1183
Total	7 945	8 034

4-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 31 492 DT contre 180 455 DT au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Avoirs en banque	31 492	180 455
Total	31 492	180 455

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 887 DT contre 388 DT au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes à recevoir	348	348
Retenue à la source sur BTA	128	-
Retenue à la source sur Obligation	539	-
Total	1 015	348

4-11 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 16 910 DT contre 15 430 DT au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
TCL	- 37	10
Jetons de présence	9 500	10 662
Publicité et publications honoraires(CAC)	4 200	3 183
Rémunération DG	-	1 307
Autres crédeurs (CMF)	-	-
Etat retenue à la source	97	98
PUBLICATIONS DIVERSES	56	171
	3 094	-
Total	16 910	15 430

4-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2021, au 31/12/2021, à 22 779 DT contre 24 712 DT du 01/01/2020, au 31/12/2020, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)	7 134	4 517
- Redevance CMF	1 137	1 151
- TCL	414	366
- Jeton de présence	8 309	10 691
- Publicité & publication	5 772	7 976
- Rémunération DG	-	-
- Aures charges	13	10
Total	22 779	24 712

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Données par action	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	3,071	3,238	3,558	3,265	3,141
Charges de gestion des placements	-0,390	-0,395	-0,399	-0,630	-0,629
Revenus net des placements	2,681	2,843	3,159	2,635	2,512
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-1,118	-1,214	-0,871	-0,016	-0,172
Résultat d'exploitation (1)	1,563	1,629	2,288	2,619	2,340
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-0,098
Sommes distribuables de l'exercice	1,564	1,629	2,288	2,619	2,242
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-1,538	1,663	-0,533	0,534	0,798
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,691	-1,231	-0,114	1,387	-0,051
Frais de négociation	-0,126	-0,026	-	-0,010	-0,002
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-0,973	0,406	-0,647	1,911	0,745
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,590	2,035	1,641	4,529	3,085
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,973	0,406	-0,647	1,911	0,745
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	-	-	-0,013
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,973	0,406	-0,647	1,911	0,732
Distribution de dividendes	1,629	2,288	2,618	2,243	2,149
Valeur liquidative	55,770	56,809	57,061	58,038	55,751
Ratios de gestion des placements					
Actif Net Moyen	1 146 292	1 158 514	1 170 639	1 156 977	1 150 299
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,69%	0,69%	0,69%	1,11%	1,11%
Autres charges / actif net moyen	1,99%	2,13%	1,51%	0,03%	0,30%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,78%	2,86%	3,98%	4,60%	4,14%

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2021
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		128 397,479	117 989,500	10,20%	10,38%
SAH	3 000	37 794,100	33 384,000	2,88%	2,94%
UNIMED	11 500	90 603,379	84 605,500	7,31%	7,44%
Titres emis ou garantit par l'Etat		362 074,000	372 588,903	32,20%	32,78%
EMPT NAT 2021 B TN0008000838	1 500	150 000,000	155 294,466	13,42%	13,66%
EMPT NAT 2021 C TN0008000846	120	120 000,000	124 283,704	10,74%	10,93%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	2 200	21 120,000	21 310,474	1,84%	1,87%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	500	4 765,000	4 808,263	0,42%	0,42%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	1 000	9 550,000	9 636,415	0,83%	0,85%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	145	1 392,000	1 404,264	0,12%	0,12%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	93	7 905,000	8 003,236	0,69%	0,70%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	439	39 510,000	39 940,932	3,45%	3,51%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	34	3 128,000	3 160,471	0,27%	0,28%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	49	4 704,000	4 746,678	0,41%	0,42%
Obligations		359 940,000	376 295,199	32,52%	33,11%
AMENBANK2009 B	500	9 980,000	10 122,518	0,87%	0,89%
ATL 2014-3 C	500	10 000,000	10 555,617	0,91%	0,93%
ATL 2017-2 C	500	40 000,000	42 118,838	3,64%	3,71%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000,000	63 792,658	5,51%	5,61%
BH SUB 2016-1 B	1 000	40 000,000	41 571,507	3,59%	3,66%
BNA 2009 SUB	1 000	19 960,000	20 593,120	1,78%	1,81%
BNA SUB 2018-1 B	700	56 000,000	57 491,902	4,97%	5,06%
CIL 2016/2	700	14 000,000	14 734,137	1,27%	1,30%
HL SUB 2015-1	1 000	20 000,000	20 124,984	1,74%	1,77%
STB 2020-1 C FIXE	300	30 000,000	31 873,315	2,75%	2,80%
TLF 2021-1 FIXE	600	60 000,000	63 316,603	5,47%	5,57%
TITRES OPCVM		56 628,380	57 755,160	4,99%	5,08%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	530	56 628,380	57 755,160	4,99%	5,08%
Total Général		907 039,859	924 628,762	79,90%	81,35%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons audité les états financiers de la société « **SICAV AVENIR** » arrêtés au 31 Décembre 2021 comprenant le Bilan, ainsi que l'état du résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **SICAV AVENIR** », ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « **SICAV AVENIR** ». Cette responsabilité comprend la conception, la

mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

• Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit. Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

I. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Par ailleurs et En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires en matière des conditions d'inscription des valeurs mobilières. À ce titre, la société « SICAV Avenir » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis le 08 Mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK International
Hichem AMOURI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV AVENIR », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la « STB » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle fixe. A ce titre, les honoraires de la « STB » comptabilisés au titre de l'année 2021, s'élèvent à 1 180 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la société « STB FINANCE ». Celle-ci se chargeait du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire percevait une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

A ce titre, les honoraires comptabilisés au titre de l'année 2021, s'élèvent à 6 765 Dinars TTC.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 08 Mars 2022
Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK International
Hichem AMOURI